

DELIBERATION DD2023_123

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 59 |
| Votants | 74 |
| Pouvoirs | 15 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2023 : PROMOTION INTERNE

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. NARDOU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a transmis au Centre Départemental de Gestion (CDG) de la Dordogne, le dossier d'un agent qui remplit les conditions pour une promotion interne au grade d'agent de maîtrise (catégorie C+) au titre de l'année 2023.

Que l'intéressé a réussi l'examen d'agent de maîtrise (session 2021) et occupe depuis avril 2023, la fonction de chef d'équipe au sein du pôle espaces verts du service gestion durable du patrimoine. Sa valeur professionnelle est reconnue dans les entretiens professionnels.

Considérant qu'un avis favorable a été émis et il est inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne du grade d'agent de maîtrise en date du 23 mai 2023 du CDG24.

Que son poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, celui-ci doit être supprimé et un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise doit être créé, pour permettre sa nomination.

Que les CST (Comité Social Territorial) du 13 juin 2023 et du 19 septembre 2023 ont été avisés.

Qu'il est donc proposé de modifier le tableau des emplois du Grand Périgueux, au 1er octobre 2023 comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- De créer un emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise à la même date ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs/emplois ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|--------------------------------|
| Délibération publiée le 27/10/2023 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 27/10/2023 | Périgueux, le 27/10/2023 |
| | Le Président, Jacques AUZOU |